

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 9 MAI 2011

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 9 mai 2011, 19h00, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur Pierre R. Charron, CA, MBA, directeur général, trésorier et greffier par intérim.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** De 19h05 à 19h20
Environ 60 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6. Adoption du Journal des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'avril 2011.
7. *Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :*
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 avril 2011
*Chèques 2 113 258,96 \$ + Paiement par Internet 110 288,43 \$ =
2 223 547,39 \$*
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 02 mai 2011
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois d'avril 2011 : 1 035 330,00 \$
Valeur cumulative pour l'année 2011 : 4 051 355,00 \$*
 - Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2011

*8 interventions
0 interventions (prévention)
1 intervention (entraide)*
 - Registre mensuel comparatif du site de matériaux secs
 - Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2011

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1 Adoption du règlement numéro 157-02-2011 modifiant les règlements numéros 157-2010 et 157-01-2010 ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs
- G.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro ____ 2011, décrétant une dépense et un emprunt de 260 000 \$, suite à l'acceptation de la proposition de règlement global de l'affaire Resto-Bistro du Parc, incluant l'indemnité principale et accessoire due à la partie expropriée, à la suite de l'expropriation de son commerce situé au 325, rue Principale
- G.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro ____-2011 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 170 000 \$ pour acquérir les quais et le débarcadère de la marina du camping municipal pour le solde des prêts effectués par la Société récréo-touristique Brownsburg-Chatham

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.4** Avis de motion pour adopter le règlement d'emprunt numéro ____-2011 concernant le refinancement des règlements d'emprunts venant à échéance en 2011 pour un montant de 2 510 900\$.
- G.5** Avis de motion concernant l'adoption du règlement d'emprunt numéro _____-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 550 000 \$, aux réseaux d'aqueduc et d'égout et l'installation de borne sèche, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable, la mise aux normes des stations de pompage #1 et #2 tels que programmés dans le *Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2011-2012-2013* adopté par la résolution numéro 09-12-514 du Conseil municipal, le 21 décembre 2010
- G.6** Avis de motion concernant l'adoption du règlement d'emprunt numéro ____-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 800 000 \$, pour acquérir en 2011 et 2012 divers camions et équipements tels que programmés dans le *Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2011-2012-2013* adopté par la résolution numéro 09-12-514 du Conseil municipal, le 6 décembre 2010
- G.7** Avis de motion concernant l'adoption du règlement d'emprunt numéro ____-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 445 000 \$, pour réaliser en 2011 et 2012 des travaux de réfection routière, réfection de ponceaux et de signalisation tels que programmés dans le *Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2011-2012-2013* adopté par la résolution numéro 09-12-514 du Conseil municipal, le 6 décembre 2010
- G.8** Avis de motion concernant l'adoption du règlement d'emprunt numéro ____-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 275 000 \$, pour réaliser en 2011 et 2012 divers travaux de réfection et de construction de bâtiments et d'acquisition de petits équipements tels que programmés dans le *Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2011-2012-2013* adopté par la résolution numéro 09-12-514 du Conseil municipal, le 6 décembre 2010
- G.9** Avis de motion concernant l'adoption du règlement de tarification numéro 170-02-2011 modifiant le règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham notamment pour y revoir et corriger les règlements applicables aux services offerts par la bibliothèque municipale

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.10** Avis de motion concernant l'adoption du règlement numéro 142-01-2011 modifiant le règlement numéro 142-2008 relatif à la tarification, la politique ainsi que les nouvelles règles de la Bibliothèque
- G.11** Avis de motion pour l'adoption du règlement d'emprunt numéro ____-2011 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 476 420 \$ pour la réalisation de travaux de pavage et d'éclairage (phase I) dans le « Développement résidentiel Cadieux » abrogeant le règlement numéro 171-2010
- G.12** Adoption de la Politique des conditions de travail des cadres de la Ville de Brownsburg-Chatham
- G.13** Adoption d'un nouvel organigramme des services municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham.
- G.14** Autorisation - Achat d'un appareil multi-fonction – Photocopieur télécopieur, imprimeur et numériseur pour de l'Hôtel-de-Ville.

RESSOURCES HUMAINES

- G.15** Fin de probation de monsieur Benoit Cadieux, inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme et acceptation d'embauche permanente
- G.16** Entériné l'embauche d'une préposée à l'accueil pour le camping municipal

LOISIRS & CULTURES (Bibliothèque)

- L.1** Autorisation de trois projets pour le Service des loisirs: La Fête Nationale le 24 juin 2011 au camping municipal, le Festival de la Famille le 30 juillet 2011 au parc Roland-Cadieux et de l'animation durant 8 samedis au camping municipal, incluant l'embauche de deux animateurs
- L.2** Autorisation d'une subvention pour l'organisme Festival de la Famille d'un montant de 3 000 \$
- L.3** Autorisation de laisser la gestion du camp de jour pour les citoyens de Brownsburg-Chatham au Parc Carillon et autorisation d'un budget de 10 595 \$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- L.4** Autorisation de mandat à monsieur Jean-Guy Théorêt, consultant inc. – Scénarios, impacts et coûts de desserte de la Ville de Brownsburg-Chatham en services de bibliothèque

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Avis de motion : Règlement numéro 058-01-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone Vt-139-2 à même une partie de la zone Vt-139 et d'y permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.2** Adoption du projet de Règlement numéro 058-01-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone Vt-139-2 à même une partie de la zone Vt-139 et d'y permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) et d'y édicter des dispositions réglementaires.

Requérant : monsieur Steve Molloy et madame Nancy Montminy

Localisation : 447, route du Nord

Nature : afin de créer une nouvelle zone Vt-139-2 à même une partie de la zone Vt-139 et d'y permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (C5) et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.3** Demande de dérogation mineure numéro DM-2011-001 – 550, route des Outaouais – monsieur Pascal Desjardins.

Requérant : Pascal Desjardins

Localisation : 550, route des Outaouais

Nature : Autoriser un garage détaché privé d'une superficie de 102,00 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés, ayant des murs latéraux d'une hauteur maximale de 3,66 mètres au lieu de 3,00 mètres et une porte de garage d'une hauteur maximale de 3,05 mètres au lieu de 2,75 mètres, le tout tel que prescrit à la réglementation.

(Le CCU ne recommande pas)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.4** Demande de dérogation mineure numéro DM-2011-005
– 1, chemin Staynerville Est – monsieur Frédéric Fredette.

Requérant : Monsieur Frédéric Fredette

Localisation : 1, chemin Staynerville Est

Nature : Autoriser une marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 4,60 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel que prescrit à la réglementation. Cette dérogation mineure s'appliquera au coin arrière sud-ouest de la résidence.

(Le CCU recommande)

- U.5** Demande de dérogation mineure numéro DM-2011-006
– 34, chemin Tomalty – madame Nicole Lepage.

Requérant : Madame Nicole Lepage

Localisation : 34, chemin Tomalty

Nature : Autoriser que les murs du garage privé détaché ait une hauteur de 3,45 mètres au lieu de 3,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

(Le CCU recommande)

- U.6** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux –
Demande de permis de construction numéro 2011-00064
– lot numéro 4 234 902 en territoire rénové.

Requérant : Monsieur Patrick Cadieux

Localisation : 9, rue de la Melba

*Montant des frais de parcs et terrains de jeux :
1 172,89\$*

- U.7** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux –
Demande de permis de lotissement numéro 2011-00002 -
Création des lots 4 818 733, 4 818 734 et 4 819 296 du
cadastre du Québec

Requérant : Monsieur Ghislain Gérard

Localisation : route du Nord

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 123,49 \$

- U.8** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux –
Demande de permis de lotissement numéro 2011-00003
– Création des lots 4 823 516 et 4 823 517 du cadastre du
Québec.

*Requérant : Monsieur Serge Dupras et madame
Francine Couture*

Localisation : rue Binette

*Montant des frais de parcs et terrains de jeux :
2 189,60\$*

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

U.9 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser des usages à des fins autres qu'agricole sur une superficie de 1,2 hectare plutôt que sur une superficie de 0,5 hectare, situé sur les parties de lots 265 et 266 du cadastre du canton de Chatham situées sur la route du Canton.

Requérant : Monsieur Martin Guay pour et au nom de Bernard Paysagiste inc

Localisation : 173, route du Canton

Nature : autoriser des usages à des fins autres qu'agricole sur une superficie de 1,2 hectare plutôt que sur une superficie de 0,5 hectare, situé sur les parties de lots 265 et 266 du cadastre du canton de Chatham situées sur la route du Canton

U.10 Résultat de l'appel d'offres public pour la vente de terrains connus et identifiés comme étant le Domaine de la Sucrierie – Autorisation de vendre et mandat de signatures.

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

TP.1 Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* » (LBHA) pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (Du Couvent à Des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte #3

TP.2 Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* » (LBHA) pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain/ décompte #3

TP.3 Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* » (LBHA) pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et de Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale)/ décompte #3

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- TP.4** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* » (LBHA) pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue Des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph / décompte #3
- TP.5** Permis de voirie et raccordement routier – Demande d'autorisation et mandat de signatures
- TP.6** Demande d'autorisation de le Grand défi Pierre Lavoie pour circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham en date du 19 juin 2011
- TP.7** Droits de passage et autorisation à la « Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil » à traverser certains chemins municipaux le 14 mai 2011
- TP.8** Autorisation de mandat – Honoraires professionnels – Étude Hydraulique du réseau d'aqueduc et protection incendie concernant le développement et l'implantation de 150 nouveaux lots dans le secteur Saint-Philippe Est.
- TP.9** Autorisation de mandat – Honoraires professionnels – Plans et devis – Réfection des stations de pompage 1 et 2
- TP.10** Honoraires professionnels – Services d'ingénierie pour les divers projets à venir – 2011 – Formation d'un comité de sélection afin d'établir la grille de pondération

8. *Correspondance*

9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

- 9.1** Invitation – Tournoi de golf 2011 – Au profit de la Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil et de la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil

10. *Varia*

11. *2^{ième} période de questions*

12. *Levée de la séance*

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h05 à 19h20 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

11-05-115

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

11-05-116

ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS D'AVRIL 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Pierre R. Charron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'avril 2011 au montant de 64 361,27 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR PIERRE R. CHARRON DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 avril 2011 ;

*Chèques 2 113 258,96 \$ + Paiement par internet 110 288,43 \$ =
2 23 547,39 \$*

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 02 mai 2011 ;

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours ;

*Valeur au cours du mois d'avril 2011 : 1 035 330,00 \$
Valeur cumulative pour l'année 2011 : 4 051 335,00 \$*

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2011 ;

*8 interventions
0 interventions (prévention)
1 interventions (entraide)*

- Registre mensuel comparatif du site des matériaux secs ;

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2011.

GESTION ET ADMINISTRATION

11-05-117

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 157-02-2011 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 157-2010 ET 157-01-2010 AYANT POUR OBJET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 116-2006 ET 116-01-2007 AINSI QUE TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

ATTENDU la nécessité d'assurer une saine gestion des finances municipales ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le législateur est intervenu, à la suite de l'adoption des projets de loi 76 et 102, pour ajouter aux obligations des municipalités au chapitre du choix des cocontractants, notamment en les obligeant à se doter d'une politique de gestion contractuelle à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de modifier l'article 6 du règlement numéro 157-2010 ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs, et ce, afin de permettre notamment au directeur général trésorier et greffier par intérim, ou en son absence, le directeur général adjoint désigné d'inviter, lors de soumission par invitations, au moins deux (2) fournisseurs ainsi que de former, le cas échéant, un comité de sélection avant le lancement de l'appel d'offres sur invitations ou public ;

ATTENDU QU'un règlement de cette nature doit indiquer le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le fonctionnaire ou l'employé peut autoriser la dépense ainsi que les autres conditions auxquelles est faite la délégation ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 4 avril 2011 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récépissé.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Article 2 :

L'article 6 du règlement numéro 157-2010 soit remplacé par le suivant :

Il est, par le présent règlement, décrété une délégation de pouvoirs :

- A. Aux personnes exerçant les fonctions de greffier, de directeur du Service de l'urbanisme, de directeur du Service des travaux publics et de directeur du Service de sécurité incendie, les habilitant à autoriser toutes les dépenses, pourvues que ces dépenses soient pour l'année en cours, soient prévues au budget original ou au budget modifié selon la délégation décrétée et qu'elles n'excèdent pas 5 000 \$.

- B. Aux Chef de division – Approvisionnement et entretien et Chef de division aux Opérations – Camping municipal et Marina les habilitant à autoriser toutes les dépenses, pourvues que ces dépenses soient pour l'année en cours, soient prévues au budget original ou au budget modifié selon la délégation décrétée et qu'elles n'excèdent pas 2 500 \$.

Article 3 :

Toutes les autres dispositions des règlements numéros 157-2010 et 157-01-2010, ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs, demeurent applicables et en vigueur.

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Georges Dinel,
Maire

Monsieur Pierre. R. Charron CA,MBA
Directeur général, trésorier et greffier
par intérim

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

11-05-118

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 176-2011, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 260 000 \$, SUITE À L'ACCEPTION DE LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT GLOBAL DE L'AFFAIRE « RESTO-BISTRO DU PARC », INCLUANT L'INDEMNITÉ PRINCIPALE ET ACCESSOIRE DUE À LA PARTIE EXPROPRIÉE À LA SUITE DE L'EXPROPRIATION DE SON COMMERCE SITUÉ AU 325, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 07-07-275, le Conseil municipal a décrété l'expropriation, pour des fins municipales, pour des fins de réserve foncière, notamment l'aménagement de la bibliothèque municipale, de l'immeuble visé par le matricule #3459-27-7181, propriété de Steve O'Brien et Hélène Witwitzki, étant deux (2) parties du lot numéro 755 au cadastre officiel du canton de Chatham ;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 07-08-292, le Conseil municipal mandatait une firme d'évaluation « *Paris, Ladouceur & Associés Inc.* » afin de procéder à l'évaluation dudit immeuble ;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 08-06-232, une entente a été conclue avec le propriétaire dudit immeuble et a eu lieu une vente de gré à gré de l'immeuble visé par les procédures d'expropriation ;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 08-08-302, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retenait la seule et plus basse soumission conforme soit « *Multi Recyclage S.D. Inc.* », pour procéder à la démolition de l'immeuble situé au 237-255, rue Principale, à Brownsburg-Chatham ;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 10-04-155, le Conseil municipal mandatait M^c Alain Longval, avocat, de la firme « *Dunton & Rainville* » dans le dossier de madame Brigitte Dagenais, Tribunal administratif du Québec, (Section des affaires immobilières / Greffe de Montréal), district judiciaire de Terrebonne, et ce, afin de finaliser le dossier ;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 10-06-248, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandatait l'évaluateur Vincent Ladouceur, de la firme « *Paris, Ladouceur & Associés Inc.* », dans le dossier de la locataire Brigitte Dagenais, afin de rédiger un rapport d'évaluation pour dépôt au *Tribunal administratif du Québec* (TAQ), incluant la prise de connaissance du dossier et des rencontres avec les experts de la partie adverse ;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 10-07-292, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate madame Dominique Toupin, à titre d'expert comptable, de la firme « *Amyot & Gélinas* », dans le dossier ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 10-10-398, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate l'ingénieur Conrad Berthiaume, ingénieur référé par l'évaluateur, et ce, afin d'établir le coût à neuf et la valeur de remplacement des équipements de la locataire Brigitte Dagenais;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 11-04-110, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham acceptait, conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt en ce sens, les termes de la proposition de règlement global de l'affaire « *Resto-Bistro du Parc* », incluant l'indemnité principale et accessoire due à la partie expropriée à la suite de l'expropriation de son commerce situé au 325, rue Principale, au montant de 223 500 \$, et ce, dans le cadre des procédures actuellement en cours au *Tribunal administratif du Québec* (TAQ), section des affaires immobilières ;

ATTENDU QU'aux termes de la même résolution numéro 11-04-110, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demandait à ce que toutes les procédures requises soient prises dans les plus brefs délais afin d'aviser le *Tribunal administratif du Québec* (TAQ), section des affaires immobilières, du règlement hors cour et de la fin des procédures ainsi que de l'homologation de ladite entente ;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 11-02-048, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandatait le Maire, monsieur Georges Diné, ainsi que le directeur général, monsieur Pierre R. Charron, pour représenter la Ville dans les négociations en vue de trouver un règlement (hors cour) et qu'advenant un tel règlement, l'entente devant être soumise à l'approbation du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont été mis au courant, par le directeur général et trésorier, monsieur Pierre R. Charron, des termes de l'entente hors cour intervenue entre les procureurs de la Ville de Brownsburg-Chatham et ceux de madame Brigitte Dagenais (*Resto-Bistro du Parc*) dans le cadre des procédures actuellement en cours au tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance de la ventilation des sommes du règlement global et s'en déclarent satisfaits ;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil municipal a reçu une copie du projet de règlement d'emprunt numéro 176-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 260 000 \$, suite à l'acceptation de la proposition de règlement global de l'affaire « *Resto-bistro du parc* », incluant l'indemnité principale et accessoire due à la partie expropriée à la suite de l'expropriation de son commerce situé au 325, rue principale ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, par monsieur le conseiller Louis Quevillon à la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 4 avril 2011 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE monsieur le Maire Georges Dinel mentionne l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et résolu d'adopter ce qui suit :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal est autorisé à régler l'affaire « *Resto-Bistro du Parc* », incluant l'indemnité principale et accessoire due à la partie expropriée, soit madame Brigitte Dagenais, à la suite de l'expropriation de son commerce situé au 325, rue Principale, et ce, conformément à la proposition de règlement global de cette affaire, pour la somme de 223 500 \$, comprenant le capital, les intérêts et les frais, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 :

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 260 000 \$ pour les fins du présent règlement correspondant à la somme ci-dessus mentionnée pour le règlement à être versé à la partie demanderesse plus tous les frais et honoraires encourus et à encourir jusqu'à la date du versement du règlement dans ce dossier.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est autorisé à emprunter une somme de 260 000 \$ sur une période de 10 ans.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Georges Dincl
Maire

Pierre R. Charron, CA, MBA
Directeur général, trésorier et
Greffier adjointe par intérim

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ANNEXE « A » - Règlement numéro ____ 2011 Proposition de règlement global

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

NO : SAI-M-136556-0709

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
Section des affaires immobilières
Greffe de Montréal

VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

c. Partie expropriante

BRIGITTE DAGENAI

Locataire

TRANSACTION ET QUITTANCE

L'EXPROPRIANTE, VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET LA LOCATAIRE, BRIGITTE DAGENAI, ASSISTÉES DE LEURS PROCUREURS RESPECTIFS, RECONNAISSENT ET DÉCLARENT QUE LA PRÉSENTE CAUSE A FAIT L'OBJET D'UNE ENTENTE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE, SELON LES TERMES ET MODALITÉS SUIVANTES :

1. La Partie expropriante versera au Locataire une indemnité globale et finale au montant de DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (223 500\$) en capital intérêts et frais;

2. Cette indemnité de 223 500\$ se ventile de la façon suivante :

Achalandage	130 000\$
Équipement	20 000\$
Améliorations locatives	20 000\$
Troubles, ennuis et inconvénients	15 000\$
Frais juridiques des procureurs de la partie expropriée	25 000\$
Frais d'experts de la partie expropriée	13 500\$
TOTAL	223 500\$

3. Cette somme sera acquittée au moyen d'un chèque de la Partie expropriante libellé à l'ordre des procureurs de la locataire en fidéicommiss;

4. Pour et en considération du versement de ladite somme de 223 500\$, la Locataire, Brigitte Dagenais, accorde à la Partie expropriante, Ville de Brownsburg-Chatham, quittance totale et finale pour elle-même, ses héritiers, successeurs et ayants-droit pour toutes sommes qui sont ou pourraient lui être dues à quelque titre que ce soit ou pour toute réclamation de quelque nature que ce soit qu'elle pourrait faire valoir contre la Partie expropriante pour et en conséquence de l'expropriation de son commerce « Resto-Bistro du Parc » qui était situé au 325, rue Principale, Brownsburg-Chatham;

5. Les parties s'engagent à faire compléter par leurs procureurs respectifs une déclaration de règlement hors Tribunal couvrant le capital, les intérêts et les frais qui sera produite aussitôt que faire se peut au secrétariat du Tribunal;

6. La Locataire reconnaît avoir lu la présente *Transaction et Quittance*, en comprendre la portée et s'être fait expliquer par ses procureurs ses effets et conséquences;

7. Les parties conviennent que la présente entente de règlement à l'amiable constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivantes du Code civil du Québec.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LES PRÉSENTES EN QUATRE (4) EXEMPLAIRES :

EN LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM,
ce e jour de mai 2011

Georges Diné,
Maire

Me Marie-Josée Larocque,
Greffière et directrice générale adjointe

À LAVAL,
Ce e jour de mai 2011

Dunton, Rainville, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la Partie expropriante

À LAVAL,
Ce e jour de mai 2011

BRIGITTE DAGENAI
Locataire

À LAVAL,
Ce e jour de mai 2011

Deveau, Bourgeois, Gagné,
Hébert & Associés
Procureurs de la Locataire

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**ANNEXE « B » - Règlement numéro ____ 2011
Sommaire des dépenses et du règlement :**

- Indemnité d'expropriation (intérêts inclus)
170 000 \$

Répartie comme suit :

A) Achalandage :	130 000 \$
B) Équipements :	20 000 \$
C) Améliorations locatives :	20 000 \$

- Troubles, ennuis et inconvénients
15 000 \$
- Honoraires professionnels – frais légaux
25 000 \$
- Honoraires professionnels – Experts
13 500 \$

**TOTAL DU RÈGLEMENT HORS COUR
223 500 \$**

PLUS :

Frais encourus et à encourir par la Ville de Brownsburg-Chatham :

A) Honoraires professionnels – Experts	8 907 \$
B) honoraires professionnels – Légaux	26 321 \$
C) Autres frais divers (publications, copies...)	1 272 \$

TOTAL DES FRAIS ET DU RÈGLEMENT : 260 000 \$

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-119

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
177-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT AU MONTANT DE 170 000 \$ POUR
ACQUÉRIR LES QUAIS ET LE DÉBARCADÈRE DE LA
MARINA DU CAMPING MUNICIPAL POUR LE SOLDE
DES PRÊTS EFFECTUÉS PAR LA SOCIÉTÉ RÉCRÉO-
TOURISTIQUE BROWNSBURG-CHATHAM**

ATTENDU QUE le camping municipal a toujours été la propriété de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

ATTENDU QUE la Ville a donné, en avril 2008, la gestion des opérations du camping municipal à un organisme à but non lucratif, soit la *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham* (SRTBC) ;

ATTENDU QUE les représentants de *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham* (SRTBC) ont décidé de mettre fin aux activités de ladite société et de transférer ses actifs et passifs à la Ville de Brownsburg-Chatham, le tout par résolution du Conseil d'administration ;

ATTENDU QUE la date de dissolution de la *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham* (SRTBC) a été établie au 15 décembre 2010 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal de la Ville comptent poursuivre les activités du Camping municipal sous la responsabilité du Service des loisirs et acceptent donc le transfert des actifs et des passifs de ladite société ;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte également d'assumer le solde des emprunts de la *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham* (SRTBC) en vue de récupérer les actifs, soit les quais et le débarcadère de la marina ;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil municipal a reçu une copie du projet de règlement d'emprunt numéro 177-2011 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 170 000\$ pour récupérer les actifs, soit les quais et le débarcadère de la marina du camping municipal (pour le solde de la dette) ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, par monsieur le conseiller André McNicoll à la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 4 avril 2011 ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE monsieur le Maire Georges Dinél mentionne l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et résolu d'adopter ce qui suit :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal est autorisé à acheter les actifs de la *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham* (quais et débarcadères de la marina du camping municipal) pour le solde de la dette de ladite Société, le tout conformément aux actes suivants, à savoir :

- Un contrat de prêt à terme, initialement au montant de 110 000 \$, pour aménager la phase I d'une marina au camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, signé le 4 juillet 2008, pour un terme de six (6) ans ;
- Un acte d'hypothèque mobilière (entreprises), initialement au montant de 130 000 \$, pour aménager la phase II de la marina au camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, signé le 2 juin 2009.

pour un montant maximal total de 170 000 \$, incluant tous les frais ainsi que les taxes applicables, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B », et ce, en vue de récupérer les actifs de ladite *Société*, soit les quais et le débarcadère de la marina du camping municipal.

Annexe « A » : Contrat de prêt à terme et hypothèque mobilière (entreprises)

Annexe « B » : Notes complémentaires des états financiers de la *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham*, lesquels états financiers ont été signés par la firme « Amyot, Gélinas, comptables agréés »

ARTICLE 2 :

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 170 000 \$ pour les fins du présent règlement, soit acquérir les actifs de la *Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham*, soit les quais et le débarcadère de la marina du camping municipal.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est autorisé à emprunter une somme maximale de 170 000 \$ sur une période de 5 ans.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Georges Dincl
Maire

Pierre R. Charron, CA, MBA
Directeur général, trésorier et
Greffier adjointe par intérim

Adopté à l'unanimité

*Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham*

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO ____-2011 CONCERNANT LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS VENANT À ÉCHÉANCE EN 2011 POUR UN MONTANT DE 2 510 900 \$

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO ____-2011, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 550 000 \$, AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET L'INSTALLATION DE BORNE SÈCHE, L'AGRANDISSEMENT ET LA MISE AUX NORMES DE LA CAPACITÉ DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE, LA MISE AUX NORMES DES STATIONS DE POMPAGE #1 ET #2 TELS QUE PROGRAMMÉS DANS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2011-2012-2013 ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-12-514 DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 21 DÉCEMBRE 2010

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO ____-2011, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 800 000 \$ POUR ACQUÉRIR EN 2011 ET 2012 DIVERS CAMIONS ET ÉQUIPEMENTS TELS QUE PROGRAMMÉS DANS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2011-2012-2013 ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-12-514 DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 6 DÉCEMBRE 2010

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO ____-2011, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 445 000 \$, POUR RÉALISER EN 2011 ET 2012 DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, RÉFECTION DE PONCEAUX ET DE SIGNALISATION TELS QUE PROGRAMMÉS DANS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2011-2012-2013 ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-12-514 DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 6 DÉCEMBRE 2010

*Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham*

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO ____-2011, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 275 000 \$, POUR RÉALISER EN 2011 ET 2012 DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ET D'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS TELS QUE PROGRAMMÉS DANS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2011-2012-2013 ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-12-514 DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 6 DÉCEMBRE 2010

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-02-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM NOTAMMENT POUR Y REVOIR ET CORRIGER LES RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX SERVICES OFFERTS PAR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-01-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2008 RELATIF À LA TARIFICATION, LA POLITIQUE AINSI QUE LES NOUVELLES RÈGLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

MOTION AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO ____-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 476 420 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE (PHASE I) DANS LE « DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL CADIEUX » ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2010

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

11-05-120

ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT la résolution no 10-04-125 relative à la réduction des échelons de progression salariale de 4% à 2% effectif au 1^{er} janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT la résolution no 09-12-465 relative à l'arrêt de la progression des échelons pour 2010 pour les cadres, entérinée par une entente entre l'association des cadres et la Ville ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil municipal de contrôler l'augmentation de ses dépenses et de fixer pour les prochaines années les règles régissant la *Politique des conditions de travail des cadres* jusqu'au 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues, ce jour, avec les cadres de la Ville et l'acceptation de la nouvelle *Politique des conditions de travail des cadres*, incluant une réduction de la part de la Ville au paiement des primes d'assurance collective des cadres de 100% à 75% et des augmentations de 2% par année pour les années 2012, 2013 et 2014 selon le salaire du cadre établi à l'annexe « A » de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal reconnaisse l'effort consenti par le personnel cadre de la Ville de Brownsburg-Chatham à améliorer la situation financière de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le projet de *Politique des conditions de travail des cadres* soumis par le directeur général.

QUE le Conseil municipal s'engage à maintenir jusqu'au 31 octobre 2011, sa participation aux paiements des primes d'assurance telle qu'établie présentement et qu'à partir du 1^{er} novembre cette participation sera réduite à 75 %.

QUE la nouvelle *Politique des conditions des cadres* prenne effet rétroactivement, au 1^{er} janvier 2011, et ce, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné ainsi que le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-121

**ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME DES
SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM ET DÉSIGNATION D'UN
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le fonctionnement de certains services municipaux, suite aux orientations du présent Conseil municipal afin de refléter différents changements effectués en 2010 et 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron, lors d'un Comité plénier, tenu le 19 avril 2011 ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un nouvel organigramme attribue de nouvelles fonctions aux cadres de la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de désigner un directeur général adjoint ;

CONSIDÉRANT la possibilité en vertu de l'article 112, de la *Loi des Citées et Villes* de nommer un directeur général adjoint qui remplace le directeur général et trésorier dans ses fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE l'organigramme des Services municipaux présenté le 19 avril 2011 soit adopté tel que déposé.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que la recommandation du directeur général, trésorier et greffier par intérim, à l'effet qu'il soit autorisé à déléguer ses pouvoirs en cas d'absence (pour la durée de chaque absence).

QUE le directeur général et trésorier soit autorisé à désignée la personne visée par cette délégation parmi les personnes occupant les postes suivants, à savoir :

Greffier (ière) ;

Directeur (trice) du Service de l'urbanisme ;

Directeur (trice) du Service des travaux publics ; et

Directeur (trice) du Service de prévention des incendies.

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Pour : André McNicoll
 Louis Quevillon
 Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer
 Serge Riendeau

Contre : Paule Blain Clotteau

Adopté la majorité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

11-05-122

AUTORISATION D'ACHAT D'UN APPAREIL MULTI-FONCTION – PHOTOCOPIEUR TÉLÉCOPIEUR, IMPRIMEUR ET NUMÉRISEUR POUR DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT QU'actuellement à la réception de l'Hôtel de Ville, l'appareil d'impression en place ne sert que pour l'impression de document à partir d'un ordinateur ;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil en place n'est pas adapté aux besoins de la réception afin que les employés (es) affectés soient le plus efficace que possible ;

CONSIDÉRANT QUE les services de photocopies, télécopies et numérisations doivent présentement être effectués sur un équipement situé complètement à l'arrière de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas recommandé de faire l'inversion des deux équipements, car les opérations de télécopies, d'impressions et de numérisations, sont des opérations qui sont très fréquemment effectués par l'ensemble des 17 employés de l'Hôtel de Ville, ce qui créerait un engorgement de personnel, à la réception et que l'appareil imprimante situé à la réception est âgé de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'imprimante de la réception est un modèle discontinué et qu'il n'est pas possible d'ajouter les modules télécopieur, numériseur et photocopieur ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré son âge, l'appareil est en bon état et pourrait être relocalisé dans un autre bâtiment municipal ;

CONSIDÉRANT l'offre de deux entreprises en équipement multi-fonction, jointes à la présente;

Soumissionnaire	Type de machinerie	Prix à l'achat	Mensualités proposées (crédit-bail)	Total de financement s'il y a lieu
CT Copieur (Juteau Ruel)	Canon IRC 5051	13 900,00 \$ plus taxes	840,00 \$ plus taxes / trimestre sur 60 mois	16 800,00 \$ plus taxes
	Contrat d'entretien annuel moyen (basé sur 100 000 copies)			1 100,00 \$ plus taxes
Équipement de bureau Robert Légaré Ltée	Kyocera 552CI	10 620,00 \$ plus taxes	687,21 \$ plus taxes / trimestre sur 60 mois	13 744,20 \$ plus taxes
	Contrat d'entretien annuel moyen (basé sur 100 000 copies)			950,00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Jean-Claude Lalonde appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la proposition de remplacement de l'imprimante de la réception de l'Hôtel de Ville pour un équipement multi-fonction auprès de l'entreprise Équipement de bureau « Robert Légaré Ltée » au montant de 12 098,84 \$ incluant toutes les taxes applicables ainsi que le contrat d'entretien annuel au montant de 1082,29 \$ incluant toutes les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

11-05-123

FIN DE PROBATION DE MONSIEUR BENOIT CADIEUX, INSPECTEUR EN BÂTIMENT AU SERVICE DE L'URBANISME ET ACCEPTATION D'EMBAUCHE PERMANENTE.

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche à titre d'inspecteur en bâtiment, monsieur Benoit Cadieux, avait à compléter, conformément à la convention collective présentement en vigueur, une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, à l'effet que le travail de monsieur Benoit Cadieux, à titre d'inspecteur en bâtiment, est très satisfaisant et justifie qu'il demeure à l'emploi de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham prolonge la période de probation de monsieur Benoit Cadieux, d'un maximum de six (6) mois au poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur Pierre R. Charron ainsi qu'à la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr de fournir dans les plus brefs délais, les renseignements concernant les assignations du personnel du Service de l'urbanisme ainsi qu'un tableau mensuel d'indicateurs améliorés des activités et services rendus par ledit service.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-124

**ENTÉRINÉ L'EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À
L'ACCUEIL POUR LE CAMPING MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'ouverture du concours lancé afin de combler le poste vacant, plusieurs candidats ont soumis leur candidature ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection, composé du directeur du camping, monsieur François Bertrand ainsi que de l'agente aux ressources humaines, madame Lisa Cameron, a rencontré lesdits candidats ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des mises en candidature, celle de madame Jessica Leroux a été retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de madame Jessica Leroux au camping municipal, pour un poste de salarié régulier saisonnier de préposée à l'accueil, selon la classe salariale 11 à l'échelon 1.

Adopté à l'unanimité

LOISIRS

11-05-125

**AUTORISATION DE TROIS PROJETS POUR LE
SERVICE DES LOISIRS : LA FÊTE NATIONALE LE 24
JUN 2011 AU CAMPING MUNICIPAL, LE FESTIVAL
DE LA FAMILLE LE 30 JUILLET 2011 AU PARC
ROLAND-CADIEUX ET DE L'ANIMATION DURANT 8
SAMEDIS AU CAMPING MUNICIPAL, INCLUANT
L'EMBAUCHE DE DEUX ANIMATEURS.**

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont déjà été présentés lors du plénier du 19 avril 2011 et qu'ils avaient été approuvés par les membres du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des loisirs à prendre en charge ces trois (3) projets ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses pour le Fête Nationale pour un montant de 4 970,00\$ provenant du budget *Fêtes et festival* (02-720-00-447).

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses pour le Festival de la Famille pour un montant de 9 375,00 \$ provenant du budget *Fêtes et festival* (02-720-00-447).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses pour l'embauche de deux (2) animateurs pour un montant de 670,00 \$ provenant du budget *Fêtes et festival* (02-720-00-447), pour effectuer de l'animation au camping municipal durant huit (8) semaines, du 2 juillet au 20 août 2011, auprès des campeurs et des citoyens.

Adoptée à l'unanimité

11-05-126

AUTORISATION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISME FESTIVAL DE LA FAMILLE D'UN MONTANT DE 3 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Famille est un événement d'envergure dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme permet que la journée d'ouverture du Festival se déroule sur le territoire de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a demandé un financement de 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement de cette subvention à l'organisme du Festival de la Famille pour un montant de 3 000 \$ provenant du budget *Contributions et dons divers* (02-110-00-959).

Adoptée à l'unanimité

11-05-127

AUTORISATION DE LAISSER LA GESTION DU CAMP DE JOUR POUR LES CITOYENS DE BROWNSBURG-CHATHAM AU PARC CARILLON ET AUTORISATION D'UN BUDGET DE 10 595 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a de nombreuses normes et exigences à rencontrer, notamment le site, la sécurité, l'administration, l'hygiène et le personnel à respecter ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'améliorer la qualité du service offert, des formations thématiques et de l'économie des coûts envisagée ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte par le responsable du camp de jour du Parc Carillon ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la technicienne en loisirs, sports, culture et vie communautaire, madame Audrée Mondou, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'entente intervenue avec les services du Parc Carillon (9155-5128 Québec Inc.), pour un montant de 9 300 \$ plus les taxes applicables et accepte que la responsabilité du camp de jour 2011 de la Ville de Brownsburg-Chatham soit assumée par le Parc Carillon.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, le cas échéant, monsieur le Maire, Georges Diné, et Monsieur Pierre R. Charron, directeur général et trésorier et greffier par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'assistante-trésorière, madame Josée Turpin, à procéder, une fois les vérifications faites auprès du fonctionnaire responsable du dossier, au paiement des factures de Parc Carillon « 9155-5128 Québec Inc. ».

Adoptée à l'unanimité

11-05-128

AUTORISATION DE MANDAT À MONSIEUR JEAN-GUY THÉORÉT, CONSULTANT INC. – SCÉNARIOS, IMPACTS ET COÛTS DE DESSERTE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM EN SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'examiner les diverses possibilités permettant d'améliorer le service de bibliothèque à la population de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de monsieur Jean-Guy Théoret, Consultant Inc. au montant de 11 055 \$ plus les taxes applicables, pour examiner les diverses hypothèses pour la desserte des 6 825 résidants de Brownsburg-Chatham et pour évaluer les coûts et les impacts sur les ressources documentaire, humaine, matérielle ainsi que sur les espaces nécessaires à la prestation de services de bibliothèque mis à niveau des normes actuelles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses reliées à cette étude seront assumées par la Ville de Brownsburg-Chatham et la Ville de Lachute ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham mandate monsieur Jean-Guy Théoret, Consultant Inc. pour la réalisation dudit mandat.

QUE la participation financière de la Ville de Brownsburg-Chatham soit de 5 527,50 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le transfert budgétaire dudit poste 02-130-00-141 au poste 02-721-00-410 au montant de 6 000 \$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, le cas échéant, monsieur le Maire, Georges Diné, et Monsieur Pierre R. Charron, directeur général et trésorier et greffier par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE VT-139-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE VT-139 ET D'Y PERMETTRE L'USAGE «ATELIER DE SOUDURE» SOUS COMMERCE ARTÉRIEL LOURD (C5) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-129

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE VT-139-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE VT-139 ET D'Y PERMETTRE L'USAGE «ATELIER DE SOUDURE» SOUS COMMERCE ARTÉRIEL LOURD (C5) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 9 mai 2011 ;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de «atelier de soudure» qui s'inscrit sous la classe C5 - commerce artériel lourd ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et résolu d'adopter ce qui suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant une nouvelle zone Vt-139-2 à même une partie de la zone Vt-139, le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «2» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en y ajoutant la zone Vt-139-2, tout de suite après la zone villégiature et touristique Vt-139-1 en y ajoutant l'usage «atelier de soudure» sous l'usage «C5- Commerce artériel lourd» et en y édictant une disposition réglementaire sous «usage spécifiquement permis ou exclu» au point d), à la suite du point c), la note suivante :

d) uniquement autorisé atelier de soudure.

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 3

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dincl
Maire

Pierre R. Charron, CA, MBA
Directeur général, trésorier et
Greffier adjointe par intérim

Adopté à l'unanimité

11-05-130

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
DM-2011-001 – 550, ROUTE DES OUTAOUAIS –
MONSIEUR PASCAL DESJARDINS**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-001 présentée par monsieur Pascal Desjardins pour et au nom de Andrée Comte pour la propriété située au 550, route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un garage détaché privé d'une superficie de 137,04 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés, ayant des murs latéraux d'une hauteur maximale de 3,66 mètres au lieu de 3,00 mètres et une porte de garage d'une hauteur maximale de 3,05 mètres au lieu de 2,75 mètres, le tout tel que prescrit à la réglementation.

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, dossier 3269-A-4-92, minute 5817, en date du 4 septembre 1992;
- Plan d'agrandissement du garage détaché proposé;
- Photographies de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la présente requête vise l'agrandissement d'un bâtiment accessoire existant sur la propriété utilisé et considéré comme garage détaché (superficie, hauteur des murs latéraux et hauteur de la porte de garage);

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du bâtiment accessoire existant sont importantes en lien avec la réglementation présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment accessoire ferait en sorte d'accentuer le caractère dérogatoire du bâti ;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché est implanté sur un terrain de vaste superficie situé hors d'un périmètre d'urbanisation ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à augmenter la capacité de rangement du bâtiment accessoire ;

CONSIDÉRANT QU'un garage détaché est autorisé en zone résidentielle et vise un usage de nature privée uniquement ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure pourra causer un préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRATION la recommandation du *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) de refuser ladite dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-001 présentée par monsieur Pascal Desjardins pour et au nom de madame Andrée Comte, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 550, route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage détaché privé d'une superficie de 137,04 mètres carrés au lieu de 75,00 mètres carrés, ayant des murs latéraux d'une hauteur maximale de 3,66 mètres au lieu de 3,00 mètres et une porte de garage d'une hauteur maximale de 3,05 mètres au lieu de 2,75 mètres, le tout tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

11-05-131

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2011-005 – 1, CHEMIN STAYNERVILLE EST – MONSIEUR FRÉDÉRIK FREDETTE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-005 présentée par monsieur Frédérik Fredette pour la propriété située au 1, chemin Staynerville Est, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser une marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 4,60 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel que prescrit à la réglementation. Cette dérogation mineure s'appliquera au coin arrière sud-ouest de la résidence ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Croquis de l'agrandissement proposé;
- Croquis de l'implantation de l'agrandissement projeté dessiné par le requérant.

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise l'agrandissement de la résidence en cour latérale gauche de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul arrière demandée s'appliquera spécifiquement à la portion sud-ouest (agrandissement) de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la forme irrégulière du terrain et le tracé de rue ont dicté l'implantation en oblique de la résidence sur le site visé ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située en zone résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera de même nature et devra s'harmoniser avec celui de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRATION la recommandation du *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) d'accepter ladite dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-005 présentée par monsieur Frédérick Fredette, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 1, chemin Staynerville Est, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 4,60 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel que prescrit à la réglementation. Cette dérogation mineure s'appliquera au coin arrière sud-ouest de la résidence.

QUE cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante : Le revêtement extérieur devra être de même nature et devra s'harmoniser avec celui de la résidence.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-132

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
DM-2011-006 – 34, CHEMIN TOMALTY – MADAME
NICOLE LEPAGE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-006 présentée par madame Nicole Lepage pour la propriété située au 34, chemin Tomalty, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser que les murs du garage privé détaché aient une hauteur de 3,45 mètres au lieu de 3,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies de la situation actuelle;
- Plan du garage privé détaché dessiné par le requérant.

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à régulariser la construction du bâtiment accessoire et ainsi régulariser le titre de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située en milieu de villégiature et comporte une vaste superficie de plus de 14 000 mètres carrés dont le couvert est boisé ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur sera de même nature et devra s'harmoniser avec celui de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la requérante est de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRATION la recommandation du *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) d'accepter ladite dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-006 présentée par madame Nicole Lepage, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété du 34, chemin Tomalty, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que les murs du garage privé détaché ait une hauteur de 3,45 mètres au lieu de 3,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante : Le revêtement extérieur devra être de même nature et devra s'harmoniser avec celui de la résidence.

Adoptée à l'unanimité

11-05-133

CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2011-00064 / LOT NUMÉRO 4 234 902 EN TERRITOIRE RÉNOVÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Cadieux a déposé une demande de permis de construction numéro 2011-00064 visant une propriété sur la rue de la Melba et destinée à la construction d'une résidence unifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain d'accueil de la nouvelle construction était formé du lot distinct 798-9 et d'une partie du lot 798-13 et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 4 234 902 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de la section 3 du Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux du lot 4 234 902 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 172,89 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Description des travaux» de la demande de permis de construction visé, joint à l'annexe 1.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-134

**CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE
JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 2011-00002 / CRÉATION DES LOTS 4 818 733,
4 818 734 ET 4 819 296 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ghislain Gérard a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 4 818 733, 4 818 734 et 4 819 296 du cadastre du Québec (en territoire touché par la rénovation cadastrale) à partir d'une partie du lot 799 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro AG-10014, minute 10 640, en date du 25 mars 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de trois (3) lots distincts 4 818 733, 4 818 734 et 4 819 296 du cadastre du Québec. Le lot 4 818 734 est destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la route du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 818 733 est un résidu non conforme qui sera joint ultérieurement à un autre lot pour être rendu conforme. Le lot 4 819 296 est un résidu de terrain conforme qui sera développé et qui pourra être subdivisé ultérieurement. La contribution liée aux fins de parcs et terrains de jeux s'appliquera donc lors des subdivisions à venir ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux des lots 4 818 733, 4 818 734 et 4 819 296 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 123,49 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » de la demande de permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-135

**CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE
JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 2011-00003 / CRÉATION DES LOTS 4 823 516
ET 4 823 517 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Dupras et madame Francine Couture ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 4 823 516 et 4 823 517 du cadastre du Québec (en territoire touché par la rénovation cadastrale) à partir d'une partie du lot 803 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro AG-9541, minute 14 407, en date du 5 avril 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts 4 823 516 et 4 823 517 du cadastre du Québec. Ces lots sont destinés à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Binette ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux des lots 4 823 516 et 4 823 517 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 2 189,60 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » de la demande de permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-136

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'AUTORISER DES USAGES À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES SUR UNE SUPERFICIE DE 1,2 HECTARE PLUTÔT QUE SUR UNE SUPERFICIE DE 0,5 HECTARE, SUR LES PARTIES DE LOTS 265 ET 266 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM SITUÉES SUR LA ROUTE DU CANTON

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Martin Guay pour et au nom de la compagnie Bernard Paysagiste Inc. afin d'autoriser des usages à des fins autres qu'agricoles sur une superficie de 1,2 hectare plutôt que sur une superficie de 0,5 hectare, située sur les parties de lots 265 et 266 du cadastre du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole Ag-168 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QU'un changement de zonage a été adopté afin d'autoriser l'usage de « service lié à l'aménagement paysager » sous la catégorie d'usage de commerce artériel lourd (C5) dans cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage résidentiel sur ces parties de lots a débuté en 1957, avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 101 et 103 de cette loi, une superficie maximale de 0,5 hectare peut être utilisée à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 101 et 101.1 de cette loi, avant le 21 juin 2001 des usages supplémentaires à l'usage résidentiel pouvaient être ajoutés sur une superficie de 0,5 hectare de cette même propriété, et bénéficier des mêmes droits que l'usage principal déjà exercé (droits acquis reconnus par la CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de service lié à l'aménagement paysager a débuté en 1997 suite à l'émission d'un certificat d'autorisation émis par la Ville pour l'implantation d'un bureau modulaire servant de bureau administratif lié au commerce, à être implanté et exploité à même le 0,5 hectare autorisé ;

CONSIDÉRANT QU'avec le temps, l'entreprise a pris de l'expansion et a débordé de la superficie reconnue de 0,5 hectare;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent demander à la CPTAQ de reconnaître un droit d'exploitation résidentiel et commercial sur une superficie plus grande, soit de 1,2 hectare plutôt que sur la superficie de 0,5 hectare ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser des usages à des fins autres qu'agricoles sur une superficie de 1,2 hectare plutôt que sur une superficie de 0,5 hectare, sur les parties de lots 265 et 266 du cadastre du canton de Chatham, situées sur la route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

11-05-137

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA VENTE DE TERRAINS CONNUS ET IDENTIFIÉS COMME ÉTANT LE DOMAINE DE LA SUCRERIE - AUTORISATION DE VENDRE ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour la vente de terrains connus et identifiés comme étant le Domaine de la Sucrierie;

CONSIDÉRANT l'intérêt de trois (3) promoteurs pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture, aucune enveloppe ne fut déposée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance des résultats du processus d'appel d'offres public, le considère complété et terminé.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la révision des exigences du document d'appel d'offres public afin de reprendre un nouveau processus à une date ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

11-05-138

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASS. » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES POUR LA RUE PRINCIPALE (DU COUVENT À DES ÉRABLES), (ENTRE WOODBINE ET OAK) ET BASSIN DE RÉTENTION / DÉCOMPTE #3

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA)., relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (du Couvent à des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte numéro 3 ;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-06-250 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 33 633,34 \$, taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (du Couvent à des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte numéro 3, à la firme d'ingénierie *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA).

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010.

Adoptée à l'unanimité

11-05-139

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR SUR LA RUE DES ÉRABLES (DE LA RUE PRINCIPALE À LA RUE MOUNTAIN/ DÉCOMPTE #3

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA), relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) / décompte numéro 3 ;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-08-333 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 4 947,57 \$, taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) / décompte numéro 3, à la firme d'ingénierie *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA).

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-05-140

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASS. » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR SUR LA RUE LYNDA-MORIN (À LA FIN DE SAINT-LOUIS) ET DE SAINT-LOUIS (DE LYNDA-MORIN À LA RUE PRINCIPALE)/ DÉCOMPTE #3

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA), relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / décompte numéro 3 ;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-08-332 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 3 504,46 \$, taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / décompte numéro 3, à la firme d'ingénierie *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA).

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

11-05-141

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC SUR UNE PORTION SUD DE LA RUE DES ÉRABLES À PARTIR DE L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-JOSEPH ENTRE LA MONTÉE LA BRANCHE ET LA RUE SAINT-JOSEPH / DÉCOMPTE #3

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA), relativement aux travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph / décompte numéro 3 ;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-06-251 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 2 257,50 \$, taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph / décompte numéro 3, à la firme d'ingénierie *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA).

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010.

Adoptée à l'unanimité

11-05-142

PERMIS DE VOIRIE ET RACCORDEMENT ROUTIER – DEMANDE D'AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2011 et suivantes et qu'il autorise la personne responsable du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 11-03-075.

Adoptée à l'unanimité

11-05-143

DEMANDE D'AUTORISATION DE LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE POUR CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM EN DATE DU 19 JUIN 2011

CONSIDÉRANT la demande de «Le Grand Défi Pierre Lavoie» pour l'organisation d'une randonnée de vélo, le 19 juin prochain, afin de développer des saines habitudes de vie chez les jeunes de 6 à 12 ans et, par effet d'entraînement, chez leurs parents ;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes parcourront la route des Outaouais (344) (allé simple), emprunteront le route du Canton (148), tourneront sur la rue Renaud, montée La Branche pour continuer sur la route du Nord (327 Nord), pour se diriger vers Harrington ;

CONSIDÉRANT QUE le parcours prévu sur notre territoire est estimé à une durée d'environ 1 heure; soit de 4h55 Am à 6h05 Am ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation s'occupera de la logistique au niveau des cyclistes afin d'assurer leur sécurité, que le peloton cycliste et son escorte ne s'étalent que sur 500 à 700 mètres, en circulant à une vitesse moyenne de 28km/h, ce qui interrompt la circulation pour une durée approximative de 1 minute 30 secondes ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise « Le grand Défi Pierre Lavoie » a emprunté les routes municipales précédemment énumérées, selon les descriptifs déjà fourni, et aux conditions suivantes :

- Preuve d'assurances responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée de l'événement, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurances devra être liée à une clause d'avis annulation de 30 jours ;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres) ;
- Les responsables de « Le Grand Défi Pierre Lavoie » devront assurer la sécurité des participants ;
- « Le Grand Défi Pierre Lavoie » devra également, le cas échéant, obtenir l'approbation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour les routes provinciales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de s'assurer que des normes de sécurités sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

Adoptée à l'unanimité

11-05-144

DROITS DE PASSAGE ET AUTORISATION À LA « FONDATION ESPOIR JEUNESSE ARGENTEUIL » À TRAVERSER CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX LE 14 MAI 2011.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une demande d'autorisation de la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » pour des droits de passage sur de certaines rues de la Ville le 14 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un événement sportif dans le but d'amasser des fonds pour venir en aide aux jeunes vivant des problèmes de santé mentale en plus de faire la promotion de la course à pied ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement représente un attrait touristique certain pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » à circuler sur les chemins municipaux suivants, à savoir :

1. 2^e Concession ;
2. Montée Robert ; et
3. Route des Outaouais (344).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » à circuler sur les chemins municipaux aux conditions suivantes, à savoir :

- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours ;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et cetera) ;
- Les responsables de la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » devront assurer la sécurité des participants ;
- La « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » devra également, le cas échéant obtenir l'approbation du *Ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour les routes provinciales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » de s'assurer que des normes de sécurité sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

Adoptée à l'unanimité

11-05-145

AUTORISATION DE MANDAT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – ÉTUDE HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET PROTECTION INCENDIE – 150 NOUVEAUX LOTS SECTEUR SAINT-PHILIPPE EST.

CONSIDÉRANT les demandes de développement résidentiel dans le secteur de Saint-Philippe-Est sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT que le secteur de Saint-Philippe-Est est actuellement desservi par les réseaux de la Ville de Lachute ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lachute a, durant la dernière année courante, engagé les services professionnels de la firme d'ingénieurs Dessau afin de faire évaluer la capacité du réseau d'alimentation d'eau potable relativement à l'accroissement des projets de développements résidentiels ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compléter l'étude du côté de la Ville de Brownsburg-Chatham afin d'être en mesure de permettre l'implantation de nouvelles résidences dans le secteur de Saint-Philippe Est ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme d'ingénieurs Dessau, au montant de 9 300,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est donné de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que le mandat permettrait de :

- Valider les demandes de consommation et débits incendie futurs en fonction des données disponibles ;
- Intégrer les données fournies et résultats dans le modèle hydraulique de la Ville de Lachute ;
- Calculer des débits et pressions aux conditions projetées;
- Identifier les lacunes et contraintes du réseau existant et recommander des pistes de solutions ;
- Rédiger une note technique ;
- Effectuer un croquis du comportement du réseau d'aqueduc existant et proposé.

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement en eau potable fait partie des enjeux d'une Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de services professionnels de la firme d'ingénieurs Dessau, au montant de 9 300,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

11-05-146

AUTORISATION DE MANDAT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE 1 ET 2

CONSIDÉRANT les mandats donnés à la firme *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA), depuis les deux dernières années relativement à la mise aux normes de notre réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT l'état avancé de désuétude des deux stations de pompages qui collectent les eaux usées du secteur de Saint-Philippe ;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Programme Triennal d'Immobilisation* (PTI) 2011-2013, il est prévu de débiter les démarches de plans et devis pour le processus d'appel d'offres public relativement à la réfection des stations de pompage ;

CONSIDÉRANT le rapport préliminaire produit par la firme *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés*, (LBHA), en ce sens, en novembre 2010, portant le numéro OS-GC-10379 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme d'ingénieur *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA), est de l'ordre de 20 000,00 \$ plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat permettrait de :

- Établir les débits à pomper ;
- Préparer les plans et devis pour chacune des stations de pompages ;
- Préparer les documents d'appel d'offres ;
- Analyser les soumissions suite au processus ;
- Recommander au Conseil municipal pour le choix de l'entrepreneur suite à l'analyse des soumissions.

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera donné de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de prolonger le mandat à la firme *Leroux, Beaudoin, Hurens et associés* (LBHA). au montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

11-05-147

HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LES DIVERS PROJETS À VENIR – 2011 – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION AFIN D'ÉTABLIR LA GRILLE DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT le temps venu de reprendre un nouveau processus d'appels d'offre public pour les services d'ingénierie pour les nouveaux projets prévus pour le Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2011-2013 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité de sélection afin de préparer les documents d'appels d'offre public pour établir la grille d'évaluation des soumissions et des critères de pondération ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le comité de sélection formé de:

- Monsieur Pierre R. Charron, directeur général, trésorier et greffier par intérim;
- Monsieur Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics; et
- Madame Josée Turpin, assistante trésorière, afin que les membres du comité de sélection établissent la grille d'évaluation des soumissions et les critères de pondération relatifs aux honoraires professionnels pour les services d'ingénierie.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11-05-148

INVITATION – TOURNOI DE GOLF 2011 – AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'ARGENTEUIL ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QUE se tiendra, le 1^{er} juin 2011, la 12^e édition du tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE les profits de cette année seront remis à la Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil et à la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de deux (2) billets au montant de 250 \$ chacun pour un total de 500 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h45 à 20h15 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

11-05-149

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h17, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

Monsieur Pierre R. Charron
Directeur général, trésorier
et greffier par intérim